



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 28 février 2023**

**Délibération : N° 2023-07**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt trois le Mardi 28 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 février 2023

### Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

### Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Kelly CATILLON, Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Christelle MAES

## Maison Familiale Rurale de Beauregard : demande de subvention

### DELIBERATION

La MFR de Beauregard organise un concours hippique officiel le dimanche 2 avril 2023. Cette manifestation se déroulera sur le site de l'Hippodrome International de La Capelle.

Comme à l'accoutumée, la MFR sollicite la commune de La capelle pour sponsoriser une des quinze épreuves, afin de doter en lots l'épreuve de « Commune de La Capelle ».

A cette fin, la MFR sollicite une subvention de 300 €.

### DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCORDE une subvention de 300 € à la MFR de Beauregard dans le cadre de l'organisation de son concours hippique ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire

Johann WERY

